Informations de base

2010/0313(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure terminée
Accord UE/Suisse et Liechtenstein: échanges de produits agricoles (modif. l'accord additionnel CE/Suisse/Liechtenstein) **Subject** 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales **Zone géographique** Liechtenstein Suisse	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
INTA Commerce international	GLATTFELDER Béla (PPE)	17/01/2011

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	3062	2011-01-18
Agriculture et pêche	3120	2011-10-20

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Agriculture et développement rural	CIOLOŞ Dacian

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/11/2010	Document préparatoire	COM(2010)0645	Résumé

15/12/2010	Publication de la proposition législative	16209/2010	Résumé
07/06/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/06/2011	Vote en commission		Résumé
24/06/2011	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0248/2011	
13/09/2011	Décision du Parlement	T7-0354/2011	Résumé
13/09/2011	Résultat du vote au parlement		
20/10/2011	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/10/2011	Fin de la procédure au Parlement		
16/11/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2010/0313(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 207-p4 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/7/04494

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE456.795	04/05/2011	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0248/2011	24/06/2011	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0354/2011	13/09/2011	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	16209/2010	15/12/2010	Résumé
Document annexé à la procédure	16210/2010	15/12/2010	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
	COM(2010)0645		

Document préparatoire		10/11/2010	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2011/0739 JO L 297 16.11.2011, p. 0048	Résumé

Accord UE/Suisse et Liechtenstein: échanges de produits agricoles (modif. l'accord additionnel CE/Suisse/Liechtenstein)

2010/0313(NLE) - 20/10/2011 - Acte final

OBJECTIF: conclure un accord entre l'Union européenne, la Suisse et le Liechtenstein modifiant l'accord additionnel conclu entre la Communauté européenne et ces deux pays en vue d'étendre au Liechtenstein l'accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2011/739/UE du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne, la Suisse et le Liechtenstein modifiant l'accord additionnel conclu entre la Communauté européenne, la Suisse et le Liechtenstein en vue d'étendre au Liechtenstein l' accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles.

CONTEXTE : l'accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles est entré en vigueur le 1er juin 2002.

Un accord additionnel conclu entre la Communauté européenne, la Suisse et le Liechtenstein en vue d'étendre au Liechtenstein, l'accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles, est entré en vigueur le 13 octobre 2007.

La Commission a négocié, au nom de l'Union européenne, un accord entre l'Union européenne et la Suisse relatif à la protection **des appellations d' origine et des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires**, qui modifie l'accord agricole en y insérant une nouvelle annexe 12. L'Union européenne, le Liechtenstein et la Suisse sont convenues qu'il y avait lieu de modifier également l'accord additionnel afin de tenir compte de la protection des appellations d'origine et des indications géographiques.

Il convient donc maintenant de conclure l'accord entre l'Union européenne, la Suisse et le Liechtenstein modifiant l'accord additionnel, au nom de l'UE.

CONTENU : avec la présente décision, l'accord entre l'Union européenne, la Suisse et le Liechtenstein modifiant l'accord additionnel conclu entre la Communauté européenne, la Suisse et le Liechtenstein en vue d'étendre au Liechtenstein l'accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles est approuvé au nom de l'Union.

Conformément à cet accord, l'aire géographique des indications géographiques suisses suivantes protégées en vertu de l'annexe 12, appendice 1 de l' accord additionnel, comprendra également le territoire du Liechtenstein:

- Rheintaler Ribel/Türggen Ribel (AOP),
- St. Galler Bratwurst/St. Galler Kalbsbratwurst (IGP).

ENTRÉE EN VIGUEUR : la décision entre en vigueur le 20 octobre 2011. L'accord entrera en vigueur lorsque l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet auront été accomplies.

Accord UE/Suisse et Liechtenstein: échanges de produits agricoles (modif. l'accord additionnel CE/Suisse/Liechtenstein)

2010/0313(NLE) - 10/11/2010 - Document préparatoire

OBJECTIF: conclure un accord entre l'Union européenne, la Suisse et le Liechtenstein modifiant l'accord additionnel conclu entre la Communauté européenne et ces deux pays en vue d'étendre au Liechtenstein l'accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTEXTE : l'accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles (ou accord agricole) a été étendu au Liechtenstein dans le cadre d'un accord additionnel. L'accord entre l'Union européenne et la Suisse relatif à la protection des appellations d'origine et des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires a modifié l'accord agricole en y ajoutant l'annexe 12. Par conséquent, l'accord additionnel conclu entre la Communauté européenne, la Suisse et le Liechtenstein doit également être modifié, de façon à ce que la protection des indications géographiques s'applique également au Liechtenstein.

C'est précisément l'objet du présent accord.

ANALYSE D'IMPACT : aucune analyse d'impact n'a été réalisée.

BASE JURIDIQUE : article 207, par. 4, premier alinéa, en liaison article 218, par. 6, point a) v) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : avec la présente proposition de décision, la Commission propose la conclusion d'un accord entre l'Union européenne, la Suisse et le Liechtenstein modifiant l'accord additionnel conclu entre la Communauté européenne, la Suisse et le Liechtenstein en vue d'étendre au Liechtenstein l'accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles.

Le texte de l'accord est joint à la proposition.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a pas d'incidence sur le budget de l'UE.

Accord UE/Suisse et Liechtenstein: échanges de produits agricoles (modif. l'accord additionnel CE/Suisse/Liechtenstein)

2010/0313(NLE) - 13/09/2011 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne, la Suisse et le Liechtenstein modifiant l'accord additionnel conclu entre la Communauté européenne, la Suisse et le Liechtenstein en vue d'étendre au Liechtenstein l'accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles.

Le Parlement donne son approbation à la conclusion de l'accord.

Accord UE/Suisse et Liechtenstein: échanges de produits agricoles (modif. l'accord additionnel CE/Suisse/Liechtenstein)

2010/0313(NLE) - 15/12/2010 - Document de base législatif

OBJECTIF: conclure un accord entre l'Union européenne, la Suisse et le Liechtenstein modifiant l'accord additionnel conclu entre la Communauté européenne et ces deux pays en vue d'étendre au Liechtenstein l'accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTEXTE : l'accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles est entré en vigueur le 1er juin 2002. Un accord additionnel conclu entre la Communauté européenne, la Suisse et le Liechtenstein en vue d'étendre au Liechtenstein l'accord entre la Communauté et la Suisse est entré en vigueur le 13 octobre 2007.

La Commission a négocié, au nom de l'Union européenne, un accord entre l'Union européenne et la Suisse relatif à la protection des appellations d'origine et des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires, qui modifie l'accord agricole en y insérant une nouvelle annexe 12.

L'Union européenne, le Liechtenstein et la Suisse sont convenus qu'il y a lieu de modifier également l'accord additionnel afin de tenir compte de la protection des appellations d'origine et des indications géographiques.

Il convient dès lors maintenant de conclure l'accord entre l'Union européenne, la Suisse et le Liechtenstein modifiant l'accord additionnel, au nom de l'UE.

ANALYSE D'IMPACT : aucune analyse d'impact n'a été réalisée.

BASE JURIDIQUE : article 207, par. 4, premier alinéa, en liaison article 218, par. 6, point a) v) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : avec la présente proposition, l'accord entre l'Union européenne, la Suisse et le Liechtenstein modifiant l'accord additionnel conclu entre la Communauté européenne, la Suisse et le Liechtenstein en vue d'étendre au Liechtenstein l'accord entre la Communauté européenne et la Suisse relatif aux échanges de produits agricoles est approuvé, au nom de l'UE.

Le texte de l'accord est joint à la proposition de décision.

Pour connaître le contenu matériel de cet accord, se reporter au résumé de l'ancien document législatif de base daté du 10/11/2010.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a pas d'incidence sur le budget de l'UE.